



M E T P A R K

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

06 FEV. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 31 janvier 2023 (convocation du 19 janvier 2023)**

Aujourd'hui trente un janvier deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS à Mme de FRANÇOIS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Stéphane MARI

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/01/07P

**FESTIVAL ODP : OPERATION DE VISIBILITE, COMMERCIALE ET
DE MECENAT**

Du 08 au 11 juin 2023, se déroulera la 9^{ème} édition du festival ODP au parc Peixotto de TALENCE au profit des orphelins des sapeurs-pompiers de France.

Ce festival à but non lucratif réunit chaque année près de 25 000 personnes et permet d'aider 1 486 pupilles, soit plus de 919 familles.

L'organisation a contacté une nouvelle fois METPARK pour mettre en place une opération partenariale à l'occasion du prochain festival qui prend la forme d'un échange de visibilité :

- la Régie met à disposition de l'association organisatrice du festival un abonnement au parking Front du Médoc du 20 mars 2023 au 30 juin 2023 pour un véhicule léger aux couleurs de l'évènement,
- l'association organisatrice du festival s'engage à rendre visible METPARK durant les quatre jours de cet événement au moyen :
 - d'un spot écran de 15 secondes diffusé au minimum 15 fois par soirée sur l'ensemble du festival entre les concerts (format .mov, sans son, 1920x1080), soit une valeur de 2 195 € H.T,

- d'un post sur les réseaux sociaux pour annoncer le partenariat concernant l'offre dédiée aux festivaliers en matière de stationnement proposé par METPARK à cette occasion soit une valeur de 150 € H.T.

Cette proposition de partenariat permettra à la Régie non seulement d'accroître sa notoriété mais aussi de proposer une opération commerciale tout en participant financièrement à cette œuvre caritative.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le directeur général de METPARK à signer la convention de partenariat jointe à cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 31 janvier 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT